

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 MARS 1865.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur des demandes de naturalisation ordinaire.

Présents : MM. le Baron de Tornaco, Président; le Baron Grenier, le Baron Osy de Wychen, Lonhienne, le Comte Maurice de Robiano, et Van Schoor, Secrétaire.

I.

Par M. le Comte Maurice de Robiano, sur la demande du sieur Antoine Lux, propriétaire-cultivateur, à Autelbas (Luxembourg).

(Voir le n° 62 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Antoine Lux, propriétaire-cultivateur à Autelbas, Luxembourg, né à Koerich, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 janvier 1825, a, par pétition du 13 février 1863, demandé la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire a satisfait aux lois de milice dans le Grand-Duché de Luxembourg. Depuis 1847, il est venu s'établir en Belgique, à Barnich, commune d'Autelbas, province de Luxembourg; il est marié, a plusieurs enfants, et possède une fortune terrienne assez considérable. Toutes les autorités ont donné sur le sieur Lux des renseignements favorables.

En vertu de l'art. 1^{er} du 30 décembre 1853, le pétitionnaire a droit à l'exemption du droit d'enregistrement établi par l'art. 1^{er} de la Loi du 15 février 1844.

Dans sa séance du 2 février 1865, la Chambre des Représentants a accueilli cette requête par 61 suffrages contre 7.

La Commission des Naturalisations a l'honneur de proposer au Sénat d'émettre également un vote favorable.

II

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur Mathieu Schmitz, cultivateur, à Tintange (Luxembourg).

(Voir le n° 62 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Mathieu Schmitz, né à Hosingen ou Hartange (Grand-Duché de

Luxembourg), le 24 août 1840, par pétition du 26 juin 1864, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire a satisfait au service militaire en Belgique, et a été congédié du 10^e régiment de ligne, le 12 août 1865. — Depuis, il a habité la commune de Tintange (province de Luxembourg), et s'y occupe de travaux agricoles.

Les renseignements fournis par les autorités consultées sont favorables au sieur Schmitz.

Dans sa séance du 2 février 1865, la Chambre des Représentants a accueilli sa demande par 61 suffrages contre 7.

Conformément à la Loi du 30 décembre 1853, le sieur Schmitz a droit à l'exemption du droit d'enregistrement.

La Commission des Naturalisations, à l'unanimité, a l'honneur de proposer au Sénat d'émettre également un vote favorable.

III.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS CHRISTOPHE, meunier-propriétaire, à Bonnert (Luxembourg).

(Voir le n^o 62 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Nicolas Christophe, meunier-propriétaire, né à Eischen, commune d'Hobscheid (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 janvier 1828, a, par pétition de septembre 1863, demandé la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire a satisfait à la milice nationale dans le Grand-Duché de Luxembourg. Depuis 1851, il a transféré son domicile à Waltzing, commune de Bonnert, province de Luxembourg, s'y est marié à une Belge et y a constitué un établissement industriel assez important.

Les renseignements fournis par les différentes autorités sont tous favorables au sieur Christophe. Conformément à l'art. 1^{er} de la Loi du 30 décembre 1853, il a droit à l'exemption du droit d'enregistrement.

Dans sa séance du 4 février 1865, la Chambre des Représentants a accueilli la demande du sieur Christophe par 62 suffrages contre 6.

La Commission des Naturalisations a l'honneur de proposer au Sénat d'émettre également un vote favorable.

IV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOSEPH-JOACHIM-DÉSIRÉ RENAUX, maître d'études au collège communal de Bouillon (Luxembourg).

(Voir le n^o 62 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Joseph-Joachim-Désiré Renaux, maître d'études au collège communal de Bouillon, Luxembourg, né à Givonne, canton nord de Sedan,

(3)

département des Ardennes, France, le 9 juillet 1842, a, par pétition du 25 mars 1863, demandé la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né d'un père français et d'une mère belge, a satisfait à la milice nationale en Belgique, où il réside depuis 1845. — Le sieur Renaux a fait ses études au collège communal de Bouillon et fréquenté, pendant deux ans, l'École des Mines à Liège; il est aujourd'hui surveillant maître d'études au collège de Bouillon.

Les renseignements fournis par les différentes autorités sont tous favorables au pétitionnaire, qui s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Dans sa séance du 2 février 1865, la Chambre des Représentants a accueilli la demande du sieur Renaux par 57 suffrages contre 11.

La Commission des Naturalisations a l'honneur de proposer au Sénat d'émettre également un vote favorable.

Le Secrétaire,
J^H VAN SCHOOR.

Le Président,
Baron DE TORNACO.